



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à 19 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 6 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI, Messieurs Guy COURSIMAULT, Fabrice GERVAIS, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Sébastien GIRARD, Jean-Claude MASSON, Madame Valérie ELAMBERT

**POUVOIRS** :  
Mme Corinne STRAZZIERI donne pouvoir à Mme Zohra OGBI  
Mr Philippe GASNIER donne pouvoir à Mr Guy COURSIMAULT  
Mme Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Mr Bruno CŒUR  
Mr Laurent BOULAIN donne pouvoir à Mr François ESTEBAN  
Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE

**Secrétaire de séance : Yvan BLANCHARD**

**Approbation du PV de séance du 10/06/2021 : adopté à l'unanimité**

### **DELIBERATIONS** :

#### **1) Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune ayant émis en doublon sur l'exercice 2019, un titre relatif à la convention MADS pour les frais en ressources humaines, la trésorerie nous demande d'annuler le deuxième titre émis en surplus.

Le maire précise que cette opération n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget voté.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant en diminution</b>	<b>Montant en augmentation</b>
<b>012</b> (Dépenses imprévues)		2500	
<b>67</b> (Charges exceptionnelles)	<b>673</b> (Titres annulés sur exercice antérieur)		2500

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2) Demande d'emprunt- Crédit Mutuel**

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 230 000 €. Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

**Conditions financières** : Montant emprunté : 230 000 € Taux fixe sur 18 ans : 0.80 % Echéance annuelle constante : 13 770,81 € Coût financier : 17 874,58 € ; Frais d'étude et d'enregistrement : 230 €.

**Adopté à 13 voix pour et 2 abstentions.**

### **3) Octroie d'une garantie d'emprunt n° 114 971 LOGEM LOIRET**

Monsieur le Maire qui précise que par courriel reçu en date du 20 avril 2021, LOGEM LOIRET sollicite la garantie financière de la commune de BOU, à hauteur de 50% pour un prêt de 436 000 euros souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt constitué de 3 Lignes est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 4 logements individuels situés rue Saint Marc à BOU.

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50%

**Adopté à l'unanimité.**

### **4) Octroie d'une garantie d'emprunt n° 115 378 LOGEM LOIRET**

Monsieur le Maire qui expose que par courriel reçu en date du 26 avril 2021, LOGEM LOIRET sollicite la garantie financière de la commune de BOU à hauteur de 50 % pour un prêt de 1 193 000 € souscrit auprès de LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt, constitué de 3 lignes, est destiné à financer la construction de 8 logements individuels situés rue Saint Marc à Bou.

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

**Adopté à l'unanimité.**

### **5) Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la réintégration d'un agent mis en disponibilité pour convenances personnelles qui bénéficie d'un avancement sur le grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et à l'arrêt d'un contrat aidé, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Compte-tenu que le dernier tableau des effectifs de la commune de Bou datant du 18 mars 2021 ne comporte pas de poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe vacant, il convient de procéder à la création de ce poste.

- PRECISE que deux postes d'adjoint technique seront supprimés par délibération après avoir saisi le prochain comité technique du Centre de Gestion,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au poste ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Adopté à l'unanimité.**

### **6) Désignation du nouveau prestataire pour la fourniture de repas école**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision de la commune de sortir du SIRCO, décision actée par les autres communes membres, il est nécessaire de désigner un nouveau prestataire pour la restauration scolaire.

Suite à l'examen de 2 offres sur devis, (API et CONVIVIO) Monsieur le maire propose de retenir l'offre de la société API comme étant l'offre la plus intéressante.

**Adopté à l'unanimité.**

### **7) Révision des tarifs Restaurant Scolaire, Garderie et Étude surveillée**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une modification des tarifs des services Scolaires et périscolaires **pour la rentrée de septembre 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

**Cantine :** Adoption d'une tarification plus en adéquation avec le quotient familial ainsi qu'avec le choix d'inclure au moins 20% de BIO dans le menu :

Quotient	Barème imposition 2021	Tarif pour 1 repas
A	Supérieur à 70 001 €	5,60 €
B	Compris entre 60 001€ et 70 000 €	5,10 €
C	Compris entre 50 001 € et 60 000 €	4,60 €
D	Compris entre 40 001 € et 50 000 €	4,10 €
E	Compris entre 30 001 € et 40 000 €	3.60€
F	Inférieur à 30 000 €	1,00 €

**Garderie :** Rationalisation des tarifs. Tarif unique pour le soir quelle que soit la durée

GARDERIE	Tarif 01/09/2021
Matin	2.10 €
Soir	2.45 €

Par ailleurs, une pénalité de 5 € par enfant sera appliquée aux parents venant chercher leur(s) enfant(s) en garderie après l'horaire de fermeture (18 h 30 du lundi au jeudi et 18h le vendredi).

**Étude surveillée :** pas d'augmentation

ETUDE	Tarif 01/09/2021
Forfait	2.80 €

**Adopté à l'unanimité.**

#### **8) Accueil de loisirs – renouvellement de convention avec la mairie de Chécy**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention est établie entre les communes de Bou et de Chécy, ce qui permet aux enfants de Bou de fréquenter le centre de loisirs de Chécy les mercredis et durant les vacances scolaires, à un tarif préférentiel.

Cette convention est révisée chaque année par délibération du conseil municipal de Chécy selon l'article 2.3 de la convention.

Ainsi, la présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et renouvelable tacitement.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **9) Sortie convention RAM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat relative au fonctionnement du relais d'assistants maternels avait été signée entre les communes de Bou, Chécy, Combleux, Mardié et Marigny les usages ;

Cette convention qui fixe les modalités de gestion et de fonctionnement du RAM arrive à échéance au 31 décembre 2021 et à cette occasion, le bilan de ce partenariat fait état d'une baisse du nombre des assistants maternels pour la commune de Bou, qui n'y trouve donc pas son intérêt ;

Il est donc proposé au conseil municipal de ne pas renouveler la convention de partenariat.

**Adopté à l'unanimité.**

## **10) Stratégie biodiversité métropolitaine : Vœu pour un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'inventaires communaux de biodiversité par la métropole**

Monsieur le maire expose au conseil que Orléans Métropole s'est dotée en 2017 d'une stratégie biodiversité pour le territoire, élaborée suite à une consultation des 22 communes fin 2016 et présentée en juin 2017 lors d'une « rencontre de la biodiversité » à Fleury-les-Aubrais.

Il ressort de cette stratégie que :

Les ambitions pour notre territoire sont de :

- Valoriser la Métropole Paysages, telle que définie dans le SCoT, et le patrimoine naturel,
- Rendre opérationnelle la Trame Verte et Bleue, reconquérir et préserver la biodiversité
- Maximiser l'effet réseau à l'échelle du territoire, pour fédérer et entreprendre avec les 22 communes qui le composent.

Un plan d'actions décline ces ambitions et s'articule autour de plusieurs objectifs principaux : Connaître le patrimoine écologique de la métropole, préserver les milieux remarquables et les continuités écologiques et sensibiliser autour de la biodiversité.

La connaissance de la biodiversité locale ainsi que la conception d'outils opérationnels sont ressortis comme des besoins prioritaires de la consultation.

Aussi Orléans Métropole lance plusieurs actions pour répondre à ces besoins et propose aux communes non dotées d'un inventaire de la biodiversité communale des modalités d'actions complémentaires.

Orléans Métropole prend en charge le financement et le montage administratif (consultation, recrutement d'un prestataire, recherche de financements) d'un inventaire de la biodiversité communale (IBC).

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter un vœu à l'attention d'Orléans Métropole, exprimant l'intérêt de la commune pour la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale sur son territoire, à laquelle elle prêtera son concours.

**Adopté à 14 voix pour et 1 voix contre**

## **11) OCTROI D'UNE subvention exceptionnelle à l'association Voile de Bou**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ formulée par l'association Voile de Bou, en date du 26 mai 2021.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à verser une subvention de 500 € à l'association Voile de Bou.

**Adopté à 13 voix pour et 1 abstention (14 votants)**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **. Commission travaux :**

- Point travaux rue du bourg : chantier terminé, mise en circulation vendredi 09 juillet
- Installation borne électrique sur la place de l'église : terminée. Voir explicatif de fonctionnement avec la Métropole
- Point travaux rénovation 6 rue du bourg : lancement des appels d'offre

### **. Commission Solidarités et Enfance :**

- Intervention « Colosse aux pieds d'argile » à l'école en septembre (sensibilisation enfants sur incivilités)
- Retour sur le démarrage du nouveau prestataire de portage de repas

**. Commission e-Bou :**

- Planning des commissions de août / septembre 2021, et point congés élus

**. Commission Finances :**

- Point subventions
- Point engagement budget à fin juin

**. Commission PLUG :**

- Chantier participatif atelier : point avancement.

**. Commissions environnement et agriculture :**

- Début de travail de la commission sur atelier de transformation légumes bio

**. Commission Culture / Tourisme / Vie associative :**

- Union Musicale : projet d'apprentissage musique à l'école – partenariat école / association / mairie
- Point sur Festivités 14 juillet

**. Permanence WE pour l'été :** François, Bruno, Guy, Lionel, Fabrice, Yvan, Jean-Claude, Sébastien

**Prochain conseil municipal le 16/09/2021**

**Fin de séance à 20H45**

Fait à Bou, le 13 juillet 2021

Le Secrétaire de séance

